

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : [mairiestgermain70@orange.fr](mailto:mairiestgermain70@orange.fr)

Ouverture au public : lundi de 10h à 12h, mercredi et jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 11h.  
Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Mardi et vendredi de 8h à 12h.

Site internet : [www.saintgermain70.fr](http://www.saintgermain70.fr)

## BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2023

Étaient présents à 19h00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot** adjoints. Hélène **François**, Lucie **Roch**, Annabel **Dudoret**, Adeline **Durpoix**, Philippe **Didier**, Denis **Guilbert**, Olivier **Gavoille**, conseillers. Freddy **Staehli**, absent excusé a donné pouvoir à Olivia Beluche.

### Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 26 juin 2023

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 22 mai 2023 – Approuvée
- France Relance – reboisement forestier – Approuvée
- Convention RTE : ligne aérienne 63 Kv Lure Luxeuil – Approuvée
- Achat de terrain : chemin de la Brosse – Approuvée
- Location Foyer Rural : trail et marche solidaire Sapeurs Pompiers Lure – Approuvée
- Changement de nom du Sivu des Écoles – Approuvée

## VIE QUOTIDIENNE

### INTERNET : ARRIVÉE DE LA FIBRE LE SECTEUR NORD (2ème phase d'éligibilité)

La fibre arrive sur le secteur Nord de la commune. À compter du **5 juillet** ce secteur du village pourra également accéder à la fibre. Cela concerne les habitations principalement situées sur les rues ci-après : **rue des Vosges**, rue du Rang Drogon, chemin des Têtes de chats, rue des Champs Meilley, rue Adolphe Lainé, Gressenbucher, Rees et Harper, chemin des Carrières, de la Louvière ; **route de Lantenot**, chemin du bois de question, des Baraques, rue des Granges ; **route de Faucogney**, Chemin du Creux Marquis, du Château d'eau, rue de la Fontaine, impasse es Arbues ; **rue du Tacot**, des sapins, du Pommier, des Champs Veauzey, du Stade, Lucie Richard, chemin des Champs la Dame, rue de l'Église, du Baron Gruyer, Château du Saulcy, chemin des Allées.

Attention : vous devez tout d'abord tester votre éligibilité sur le site [www.hautesaonefibre.fr](http://www.hautesaonefibre.fr)

Ensuite il vous appartient de choisir et contacter un fournisseur d'accès. Un installateur prendra rendez-vous pour installer la fibre dans votre habitation. Réfléchissez au chemin que fera la fibre pour votre installation et faites le nécessaire pour que tout soit prêt le jour du rendez-vous. Le technicien posera la fibre et la prise terminale optique de votre habitation.

Pour les personnes concernées un **webinaire est organisé mardi 4 juillet à 19 h**.

Pour accéder à cette session inscrivez-vous sur le site :

<http://www.hautesaonefibre.fr/webinaire-fibre-071122>

Attention : la semaine dernière des personnes se sont présentées au domicile des Germinois, prétendant vouloir leur faire signer un contrat Internet. Ils demandaient des coordonnées bancaires et précisaient qu'ils passeraient à nouveau. Ne laissez pas ces personnes pénétrer dans votre domicile. Si vous souhaitez obtenir la fibre, c'est à vous de faire la démarche auprès de votre opérateur. Ne signez aucun contrat sur « un coin de table » avec ces pseudo-techniciens.

## OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE EN JUILLET-AOÛT

Durant la période estivale, le secrétariat de mairie sera ouvert au public le lundi de 10 h à 12 h, le mercredi et le jeudi de 16 h à 18 h. Il n'y aura **pas d'accueil du public le samedi matin en juillet et août.**

Par ailleurs, la mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 10 juillet et le jeudi 13 juillet toute la journée.

## CARTE AVANTAGES JEUNES 2023-2024

La carte « avantages jeunes » pour la rentrée de septembre sera offerte aux collégiens et lycéens qui s'inscriront à la mairie **avant le 8 juillet.** Pour pouvoir en bénéficier, fournir un certification d'inscription dans un établissement scolaire précisant la classe fréquentée, un justificatif de domicile des parents et une photo d'identité. Les cartes seront distribuées en septembre.

## PLAN CANICULE 2023 – DISTRIBUTION DE BRUMISATEURS ET FICHE CONSEILS

**Mercredi 5 juillet**, dans la journée, plusieurs conseillères municipales se rendront au domicile des aînés Germinois afin de leur distribuer des brumisateurs et une fiche conseils qui rappelle les gestes à faire pendant les grandes chaleurs.

## AUBADE MUSICALE MERCREDI 12 JUILLET

Le groupe de musiciens LEOPOLD BAND originaire de Champagny se produira **mercredi 12 juillet** sur le terrain de pétanque rue du Tacot. Plusieurs Germinois font partie du groupe. Ils vous attendent à partir de **20 heures.** Venez nombreux participer à cet instant musical. Pensez à apporter votre siège.

## BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles communiquent :

*« cet été la bibliothèque sera ouverte tous les samedis de **9 h à 11 h**, excepté le **15 juillet.***

*Nous reprendrons nos horaires habituels au mois de septembre. Bonne vacances à toutes et à tous ».*

## INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE DES ENFANTS NÉS EN 2020

1. Se rendre à la mairie de Saint-Germain, avec un justificatif de domicile et le livret de famille. Monsieur le Président du SIVU vous délivrera un certificat d'inscription.

2. Se présenter à l'école avec :

- le certificat d'inscription,
- le carnet de santé de l'enfant
- 2 photos d'identité au nom de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire tous les **jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30** à l'école élémentaire. En cas d'impossibilité, veuillez téléphoner à l'école au 03 84 30 04 29 afin de convenir d'un rendez-vous.

## OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

La Poste nous informe de la fermeture du bureau **le 21 juillet.**

Motif : réunions d'information du personnel.

En dehors de cet événement, le bureau est ouvert du mardi au vendredi de 8h45 à 12h et le samedi de 8h45 à 10h45. L'agence est fermée le lundi.

## **RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU – NIVEAU 2 alerte**

Par arrêté préfectoral n°70-2023-03-23-00010 du 23 mars 2023 des mesures de restriction sont mises en place afin de limiter les usages de l'eau dans le département. Notre Commune est bien sûr concernée par ces mesures. Les principales mesures d'interdiction concernent : le nettoyage des trottoirs et voiries, l'arrosage des pelouses espaces verts publics et privés à l'exception des jardins potagers privés, le lavage des véhicules hors stations professionnelles équipées d'un système de recyclage de l'eau, le remplissage des piscines à usage privé à l'exception des premières mises en eau des piscines construites avant les mesures de restrictions et l'alimentation des fontaines publiques et privées en circuits ouverts.

Nous vous invitons à être vigilants au respect de ces mesures et de mettre en place des écogestes au quotidien.

## **CIMETIÈRES INTER-COMMUNAUX DE SAINT-GERMAIN**

La Commission Syndicale des biens indivis de l'église, en conformité avec l'arrêté préfectoral du 23 mars dernier concernant les mesures de restriction d'eau sur le département, a coupé l'accès à l'eau dans les 2 cimetières situés à Saint-Germain. Par ailleurs, en ce qui concerne l'entretien des cimetières, cette même Commission a choisi de procéder à un en-herbage progressif des allées. Des ensemencements réguliers vont avoir lieu. Une tonte suivie assurera un bon développement de l'herbe. À terme, les cimetières deviendront verts ! La Commission vous remercie pour votre compréhension.

## **BONUS VÉLO**

Afin d'aider à la transition écologique, l'État a actualisé sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide financière : - Les seuils d'éligibilité ont été augmentés, à partir du 1er janvier 2023 pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022). - Si vous êtes majeurs, domiciliés en France et que vous possédez un revenu fiscal déclaré inférieur à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide. Les montants des aides sont disponibles sur ce site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>. Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

## **BRUIT ET TONTE**

### **Arrêté préfectoral DDASS/2006 n°21 du 18/05/2006**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

## **LURO-MOBILE – OFFICE de TOURISME ITINÉRANT**

La Communauté de Communes du Pays de Lure s'est équipée d'un véhicule permettant d'aller à la rencontre des habitants de notre territoire et des touristes. Il s'agit d'un Office de Tourisme itinérant qui naviguera tout l'été sur les différentes animations mises en place par la CCPL et les acteurs locaux. Vous allez sans doute le croiser.

*La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 28 août 2023 à 19h00. Imprimé par nos soins.*